

« Contrer la violence subie par les enfants? — Entrevue avec Claude Bouchard, Mona Comeau, Marie-Paule Lafleur et Gérald McNeeley »

Richard Carrière et Marie-Luce Garceau

Reflets : revue d'intervention sociale et communautaire, vol. 2, n° 1, 1996, p. 17-37.

Pour citer ce document, utiliser l'information suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/026103ar>

DOI: 10.7202/026103ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

Entrevue avec

*Claude Bouchard, Sudbury,
Mona Comeau, Kapuskasing,
Marie-Paule Lafleur, Ottawa et
Gerald McNeeley, Toronto.*

Contrer la violence subie par les enfants?

Entrevue avec Claude Bouchard, Mona Comeau, Marie-Paule Lafleur et Gérald McNeeley

*Ce numéro de Reflets porte sur le thème Contrer la violence subie par les femmes et les enfants en milieu familial. Dans les rubriques Pratiques à notre image et Aux quatre coins de la province, aucun des articles n'aborde de façon spécifique le domaine de la protection de la jeunesse francophone en Ontario. C'est pour cette raison que nous avons choisi de nous entretenir avec quatre intervenantes et intervenants oeuvrant au sein d'une Société d'aide à l'enfance. Ces quatre personnes sont : **Claude Bouchard**, superviseur de la composante francophone, Sudbury; **Mona Comeau**, superviseure à Kapuskasing; **Marie-Paule Lafleur**, superviseure de la composante francophone à Ottawa, **Gérald McNeeley**, superviseur à la Société catholique d'aide à l'enfance à Toronto.*

L'entrevue, que nous présentons, s'est déroulée le 20 mars dernier, sous la forme de conférence téléphonique. Nous voulions que ces intervenantes et intervenants puissent nous faire part de l'état des services de la protection de la jeunesse francophone en Ontario: leurs services respectifs, la concertation entre les différentes Sociétés de la province, les besoins de protection des enfants, le processus d'enquête, et les approches utilisées dans leur service. Autant de sujets qui, nous l'espérons, intéresseront les lectrices et lecteurs de Reflets.

Propos recueillis par *Richard Carrière*

Texte de **Richard Carrière et Marie-Luce Garceau**

Professeurs, École de service social, Université Laurentienne.

Dans ce texte, nous présentons la transcription littérale des propos des personnes interrogées.

Reflets: Pourriez-vous présenter le mandat des Sociétés de l'aide à l'enfance?

Marie-Paule: Il y a 55 sociétés établies dans toutes les régions de l'Ontario.

Nous détenons notre mandat légal de la Loi de 1984 sur les services à l'enfance et à la famille. Nos fonctions sont spécifiées dans la section 15.3 de cette législation.

N.D.L.R. Ces fonctions sont :

- a) faire enquête sur les allégations ou les preuves selon lesquelles des enfants qui ont moins de seize ans (...) peuvent avoir besoin de protection;
- b) protéger, en cas de besoin, les enfants qui ont moins de seize ans (...);
- c) offrir aux familles des services d'orientation, de consultation et d'autres services pour protéger les enfants ou pour empêcher que surviennent des situations qui nécessitent cette protection;
- d) fournir des soins aux enfants qui lui sont confiés (...);
- e) exercer une surveillance sur les enfants qui lui sont confiés;
- f) placer des enfants en vue de leur adoption.

Reflets : *La protection de la jeunesse semble être le programme dominant des Sociétés d'aide à l'enfance, avons-nous raison de le concevoir ainsi?*

Gérald : Moi je dirais que oui. Je pense que la protection a été le mandat depuis les origines des Sociétés d'aide à l'enfance, en 1893. Plus tard, le mandat de la prévention est venu s'ajouter. Cependant, avec les coupures des deux dernières années, les programmes de prévention sont les premiers à être éliminés. Ce qui a été développé au cours des quinze dernières années semble être pas mal disparu malheureusement.

Claude : J'aborde dans le même sens. La raison d'être des Sociétés d'aide à l'enfance est la protection de la jeunesse. Il y a d'autres programmes qui ont pu s'ajouter, mais ça tourne autour de l'élément de protection. De plus en plus, à cause des restrictions financières, il a fallu centrer notre mandat encore plus spécifiquement en protection.

Reflets : *Est-ce qu'on pourrait dire que chaque Société d'aide à l'enfance offre exactement les mêmes services?*

Claude : Je pense que toutes les Sociétés offrent les mêmes services de base comme la réception des signalements, l'enquête, le suivi

auprès de l'enfant et de la famille, le service de prise en charge, le service d'adoption, le recrutement des familles d'adoption. À partir de ça viennent se greffer d'autres programmes. C'est là, je pense, qu'il y a une différence à la grandeur de la province. Chaque agence a sa façon. À Sudbury, nous avons un centre qui offrait un programme de transition pour les adolescents. Ce n'est peut-être pas commun aux autres Sociétés d'aide à l'enfance.

Mona: Disons que nous avons les mêmes services de base. Nous avons aussi les services de prévention, ils sont encore en place, mais c'est sûr que lorsque les coupures budgétaires se feront sentir, ces services-là seront éliminés. Nous devons retourner à ce moment-là aux services de base.

Reflets: Dans les grands centres comme Toronto, avez-vous la possibilité d'offrir une plus grande variété de services en plus des services de base?

Gérald: Oui, je pense qu'à un moment donné on en offrait plus, mais les coupures ont été faites au niveau des services d'appoint ou de soutien. Par exemple, on avait tout un personnel qui faisait des groupes, tout particulièrement pour les enfants victimes d'agression et pour les parents de ces enfants. Tout ça a disparu l'automne passé. Nous avons huit employés dans ce projet. Ils ont tous été mutés à faire du travail de première ligne. Nous avons aussi quatre employés qui faisaient du travail communautaire; ça aussi fut coupé. On a pris ces employés pour ne pas couper dans l'investigation et les plans de services des cas les plus critiques.

Reflets: Est-ce la même chose dans le coin d'Ottawa?

Marie-Paule: Moi je dirais exactement la même chose. Les services directs à la clientèle changent par rapport aux régions, par rapport aux besoins, par rapport à l'aspect culturel de notre région. Nous étions pratiquement une des seules Sociétés qui possédions nos propres résidences pour nos jeunes. À cause des coupures budgétaires, nous avons été obligés de vendre ou de louer nos résidences. Et, de plus en plus, on s'en va vers la privatisation, on devra acheter les services à l'extérieur. On s'en va de plus en plus vers les services essentiels, c'est très clair pour moi.

Reflets : Est-ce que tous les services sont disponibles en français dans chacune de vos régions?

Mona: Dans la région de Kapuskasing, tous nos services sont offerts en français. De temps à autres, nous devons quand même placer les enfants à l'extérieur, parce que leurs besoins ne peuvent pas être remplis ici. À ce moment-là, c'est beaucoup plus difficile de trouver quelque chose en français. Souvent, nous sommes obligés d'avoir recours à un centre situé au Québec.

Reflets : Et dans le coin de Sudbury?

Claude: Ça ressemble beaucoup à ce que Mona décrit. Depuis l'avènement de l'équipe francophone, que je supervise maintenant depuis avril 1994, tous les services de base, en protection, sont disponibles en français. Nous avons aussi des familles d'accueil francophones. Cependant, lorsqu'on a besoin de placements institutionnels, on doit faire appel à des ressources externes, car on a pas les ressources ici à Sudbury. C'est là que ça se complique, car on ne peut pas assurer le service en français. Malheureusement, on ne va pas du côté du Québec. Généralement, on va aller du côté du Sud de l'Ontario à cause des problèmes. Dans ces situations, on ne respecte pas l'aspect culturel.

Reflets : Est-ce qu'on pourrait penser que dans une région comme Ottawa, tous les services, même au niveau résidentiel, sont disponibles en français?

Marie-Paule: Moi je dirais que oui. Du moins, ils l'étaient jusqu'à très récemment. Mais justement, on ferme les résidences. Par contre, on tente toujours d'offrir un service en français à notre clientèle francophone. Moi je trouve que ce qui manque dans mon agence c'est des services du soir, on appelle ça «Emergency DutyWorkers». On ne peut pas dire qu'après les heures en travail d'urgence, on soit en mesure d'offrir nos services en français à notre clientèle. Nous étudions ce besoin présentement.

Reflets : Dans la région de Toronto, comment arrivez-vous à assurer vos services en français?

- Gérald: Je ne dirais pas qu'on a tous les services en français, loin de là. C'est assez minime ce qu'on offre en français. On offre le service d'une seule employée qui prend soin des cas où, vraiment, le client est français. Si les gens peuvent se tirer d'affaire en anglais, on va travailler avec eux en anglais, on ne pensera même pas à travailler en français. Il y a énormément de travail à faire, c'est embryonnaire, étant donné le climat les ressources, etc. C'est énormément difficile de faire avancer ce dossier-là dans notre milieu.
- Claude: Gérald, n'avez-vous pas quelqu'un en poste au Centre communautaire?
- Gérald: Oui, nous avons jusqu'à récemment une intervenante sur place au Centre médico-social communautaire. Mais, le CMSC s'est fait couper tous ses fonds sociaux l'automne dernier. De notre côté, on a eu un changement d'employé du côté francophone. Comme le CMSC n'offre plus le module social, notre nouvelle employée francophone travaille surtout à partir de nos bureaux locaux. Elle fait des contacts avec tous nos bureaux afin de récupérer la clientèle francophone.

Reflets: Existe-t-il un réseau provincial permettant aux intervenantes et aux intervenants francophones des Sociétés d'aide à l'enfance de se rencontrer, de se concerter?

- Claude: Non, on n'a pas un réseau formel. Ce n'est pas que le besoin n'existe pas. Selon moi le besoin est là. Pour qu'on puisse se parler entre francophones dans la province, il n'y a pas de mécanisme en place. Je sais que l'an dernier, lors du colloque annuel de l'Association des Sociétés d'aide à l'enfance de l'Ontario, il y eu un atelier où on a parlé de se réunir mais ça reste à faire.
- Gérald: Nous n'avons rien d'organisé afin de permettre des contacts réguliers. Par contre, grâce à la Loi 8 sur les services en français, le ministère des services sociaux et communautaires a fourni des fonds à l'Association des sociétés d'aide à l'enfance de l'Ontario afin de leur permettre d'embaucher une coordonnatrice à temps partiel pour développer des services en français. Cécile Thompson

travaille très fort à promouvoir des services en français au sein de l'Association et des Sociétés à travers la province.

Marie-Paule: Je suis d'accord que Cécile fait beaucoup de travail. Elle a préparé un répertoire des travailleurs francophones des Sociétés d'aide à l'enfance et elle a fait beaucoup de communications en français dans le bulletin Inter-Agence.

Reflets: *J'aimerais maintenant revenir à votre fonction primordiale, soit la protection de la jeunesse. Qu'est ce qu'un enfant en besoin de protection?*

Claude: L'article 37(2) de la Loi sur les services à l'enfance et la famille énumère les situations où un enfant peut être en besoin de protection.

N.D.L.R. Cet article définit un enfant en besoin de protection comme suit :

37(2)(a et b)

si l'enfant subit ou risque de subir des maux physiques infligés par la personne qui en est responsable ou cause par le défaut de cette personne de lui fournir des soins, de subvenir à ses besoins ou de le surveiller convenablement;

37(2)(c et d)

si l'enfant a subi ou risque de subir une atteinte aux moeurs ou qui a été exploité sexuellement(...);

37(2)(e)

si un enfant ne reçoit pas un traitement médical nécessaire parce que le père ou la mère ou la personne qui en est responsable ne fournit pas, refuse ou n'est pas en mesure de donner son consentement;

37(2)(f et g)

si l'enfant subit ou risque de subir des maux affectifs tels — un sentiment important d'angoisse, un grand état dépressif, un repliement considérable sur soi ou un comportement autodestructeur ou agressif et que le père ou la mère ou la personne qui en est responsable ne fournit pas ou refuse des services ou un traitement afin de remédier à ces maux;

37(2)(h)

si le père ou la mère ou la personne qui en est responsable ne fournit pas ou refuse des traitements pour l'enfant dont l'état mental, affectif ou de développement risque de porter gravement atteinte à son développement;

37(2)(i)

si l'enfant a été abandonné(...);

37(2)(j)

si un jeune de moins de douze ans a commis un délit sérieux (meurtre, voie de fait avec blessure) et ses parents ne fournissent pas ou refusent le traitement ou les services nécessaires;

37(2)(k)

si un jeune de moins de douze a été encouragé par ses parents à commettre un délit ou si le délit résulte d'un manque de surveillance convenable;

37(2)(l)

si les parents ne sont pas en mesure de prendre soin de l'enfant(...).

Reflets : *Ce sont les définitions énumérées dans la Loi sur les services à l'enfant et la famille qui guident votre intervention?*

Marie-Paule: C'est ça. Mais, dans chaque processus d'enquête on utilise un manuel très clair sur les normes relatives aux enquêtes sur les mauvais traitements infligés aux enfants(...) Une fois qu'on a une preuve que l'enfant a été effectivement abusé ou victime de mauvais traitements, à ce moment-là, on prend une décision par rapport à la judiciarisation du dossier à savoir si on prend l'enfant sous nos soins, ou si on va le laisser dans sa famille avec une ordonnance de supervision.

Reflets : *Par contre, si vous me permettez de clarifier, la loi dit «l'enfant qui a subi des maux physiques...», diriez-vous dans ce sens que le châtimement corporel est un mal physique et ainsi un mauvais traitement?*

Gérald: Je pense qu'un châtimement corporel qui comporterait une évidence de mal physique, qui dépasse les bornes généralement acceptées, le serait. Jusqu'à date, il y a beaucoup de controverses au

sujet des châtiments corporels. Mais, tant que le code criminel va permettre aux parents, ou toute autre personne qui agit comme parent, comme les professeurs par exemple, d'utiliser le châtimement corporel, je pense que ça va être permis. Il s'agit de trouver des évidences que le châtimement corporel a quand même créé un mal à l'enfant, un mal qui peut être vérifié et documenté.

Claude: On parle ici d'excès, c'est-à-dire lorsqu'une force inappropriée excessive est utilisée et qu'une blessure en résulte.

Reflets: Comment arrivez-vous à savoir qui sont les enfants victimes de mauvais traitements?

Gérald: À Toronto, à peu près 80 % des cas font suite à des plaintes. Souvent, elles proviennent de professionnels sensibilisés, jusqu'à un certain point, à cette problématique. Beaucoup des cas sont signalés par les milieux médical ou de l'éducation, ou par les polices. L'autre 20 % sont des signalements faits par des gens qui nous appellent volontairement. Souvent, ce sont des cas où les gens veulent que l'on prenne l'adolescent en charge parce qu'il y a un conflit à l'intérieur de la famille.

Reflets: Est-ce la même proportion dans les autres régions?

Marie-Paule: À Kapuskasing, c'est exactement la même proportion.

Claude: Je ne saurais le dire pour Sudbury, car je ne connais pas les pourcentages mais les données proposées ont du sens.

Reflets: Pouvez-vous nous présenter un scénario d'un cas d'abus physique? Par exemple, qu'est-ce qui se passe dans un cas signalé par un enseignant?

Mona: Si on reçoit un signalement d'un cas de mauvais traitement physique, à ce moment-là on prend toute l'information nécessaire et les coordonnées: le nom de l'enfant, ce que le professeur ou les autres personnes ont pu constaté, l'histoire présentée par l'enfant, etc. La travailleuse qui reçoit ces informations me les remet et j'assigne une intervenante au dossier. Dans le cas d'agression physique ou sexuelle, on est tenu de contacter la force policière.

Ordinairement, nous faisons nos enquêtes conjointement, mais je dirais que dans la majorité des cas, la force policière va nous dire: «bon bien vous autres, allez faire votre petite enquête. Si il y a matière à enquête criminelle, rappelez-nous et on s'impliquera à ce moment-là». On vérifie alors si on a déjà un dossier, si le dossier est actif, si on a déjà été impliqué auprès de la famille et de l'enfant, et si l'enfant a déjà été victime de sévices dans le passé. On essaie aussi de savoir ce qui se passe à la maison, et qui est la personne responsable de l'enfant. Ensuite, on interroge l'enfant par rapport aux blessures (...), une fois qu'on a l'histoire de l'enfant, si on croit sincèrement qu'il y a matière à enquête criminelle, on appelle les policiers. Ici, je dirais que la majorité du temps les policiers vont procéder à l'enquête avec nous. Ce sont les policiers qui vont interroger le présumé agresseur. Nous, on doit interroger les parents, d'autres membres de la famille, d'autres personnes qui peuvent nous donner de l'information additionnelle, d'autres professionnels qui sont peut être au courant de ce qui se passe dans la famille.

Reflets: *Comment faites-vous pour déterminer qu'il y a un besoin d'enquête criminelle?*

Mona: Disons que si l'enfant porte des marques ou que l'on soupçonne qu'il y a un «pattern» d'établi, que l'enfant se fait frapper sur une base régulière à la maison, à ce moment-là les policiers sont appelés et enquêtent avec nous.

Marie-Paule: Notre procédure demande aussi de faire une enquête conjointe avec les policiers pour que l'enfant ne soit pas obligé de passer deux fois à travers le même processus. Par contre, du fait qu'on est une équipe francophone, bien souvent on n'a pas nécessairement un officier francophone disponible pour faire l'enquête conjointe avec les travailleurs. Alors, très souvent le travailleur va procéder avec son entrevue avec le jeune, par la suite un officier francophone fera son enquête. En bout de ligne, s'il y a des chefs d'accusations à porter, ça va être la police qui va le faire. Nous n'avons pas le mandat de le faire, nous sommes là pour la protection de l'enfant.

Reflets : *Suivez-vous le même processus dans les enquêtes de négligence physique?*

Mona: Oui, à Kapuskasing, si c'est un cas sérieux, par exemple si les parents refusent des soins médicaux, et qu'il y a question de vie ou de mort, à ce moment là les policiers vont être définitivement impliqués dans le dossier.

Reflets : *Est-ce qu'il serait juste de dire que l'implication des policiers dépend de la sévérité des mauvais traitements?*

Gérald: Non, je ne pense pas, parce que tous les cas où il y a une allégation d'agression physique ou sexuelle comportent une possibilité qu'un acte criminel ait été commis. C'est pour cela qu'il y a un protocole d'entente, pour couvrir la relation entre la police et l'Aide à l'enfance. Tandis que dans un cas de négligence, il n'est sûrement pas aussi évident qu'un acte criminel ait été commis. Par exemple, si la maison est tellement sale qu'il y a risque de feu, ou d'autres choses de ce genre, la police n'est pas tenue d'enquêter avec nous.

Mona: Nous demanderions peut-être qu'un policier accompagne le travailleur, si on pensait qu'il y avait peut-être du danger pour le travailleur, ou pour s'assurer de la coopération de la famille. S'il est démontré qu'il y a un certain niveau d'agressivité, on demanderait l'accompagnement des policiers.

Claude: C'est la même chose à Sudbury, et c'est un bon point qui a été apporté. Nous allons aussi utiliser les services policiers pour la protection des intervenants.

Gérald: Exactement, je pense que leur rôle est différent. Par exemple, on a souvent à faire face à des cas où il y a trafic de la drogue. Je pense que ce nombre de cas augmente. Souvent, dans les cas de trafic de drogues, les gens ont des chiens de garde. Ainsi, il est difficile d'avoir accès aux familles. Dans ces cas là, il faut évidemment travailler avec les polices afin d'avoir accès à la famille et ainsi mener notre investigation. Dans ces situations, c'est surtout pour la sécurité des employés et non pour la question d'enquêter un acte criminel.

Reflets: Est-ce que tu suggères, Gérald, que dans les grands centres urbains, il y a des éléments de violence ou de risque plus élevés que dans d'autres coins de la province?

Gérald: Je ne dirais pas nécessairement ça. C'est juste que ce sont des types de cas qui ont beaucoup augmenté depuis une dizaine d'années. L'abus du crack et de la cocaïne nous amène à placer énormément de jeunes enfants, de jeune bébés qui, à la naissance ont des signes de dépendance à ces drogues. Alors, ce sont des milieux où il y a certains dangers pour les employés, et il faut se soucier de leur bien-être. Il est alors important que les travailleurs soient accompagnés par un collègue ou encore, ce qui est le plus souvent le cas s'il y a des indices graves, par la police.

Reflets: Dans le coin de Kapuskasing, est-ce que ce type de cas sont une inquiétude pour vous?

Mona: Non, pas ici.

Reflets: Est-ce une réalité dans la région d'Ottawa?

Marie-Paule: Absolument, absolument. On vit exactement la même chose que ce que décrit Gérald à Toronto.

Reflets: Et à Sudbury?

Claude: Non, je ne pense pas qu'on vit ça à ce point. Mais, au niveau de la protection des intervenants, c'est devenu malheureusement de plus en plus fréquent que l'on utilise les services des policiers pour l'accompagnement.

Reflets: Les types de situations diffèrent donc d'une région à l'autre, mais le besoin de protection des employés est un besoin commun à travers la province. C'est ce que vous dites?

Gérald: Je pense que les intervenants se soucient davantage de leur sécurité personnelle lorsqu'ils vont faire leurs investigations.

Claude: Bien souvent, on ne sait pas à qui nous avons à faire face. On se présente chez toutes sortes de gens. Parfois, nous avons des

informations qui ne sont pas de nature à rassurer l'intervenant. Si on faisait un sondage à la grandeur de la province, nous verrions que la plupart des intervenants et intervenantes ont été victimes de menaces, et même de certaines agressions au cours de leur carrière.

Marie-Paule : Il faut prendre les moyens pour protéger nos employés. Nous ne demanderons pas systématiquement de l'aide de la force policière. Par contre, on va souvent choisir que l'intervenant soit accompagné par un collègue. Il est certain que l'on choisit d'intervenir selon les caractéristiques de chaque dossier.

Reflets : Si je résume, au niveau de l'enquête, vous avez trois soucis. Premièrement, comme Société d'aide à l'enfance votre rôle est d'aller vérifier si il y a une situation de besoin de protection, si l'enfant est en besoin de vos services. Deuxièmement, il y a la dimension de l'enquête policière pour déterminer si un délit criminel a été commis. Enfin, votre troisième souci est celui du besoin de protection pour les intervenants qui font les enquêtes. C'est bien ce que vous décrivez?

Ensemble : C'est ça.

Reflets : Certaines personnes pensent que la première chose que vous allez faire, si on appelle pour dire qu'un enfant est victime de mauvais traitements, est de retirer l'enfant du foyer. Ont-ils raison?

Marie-Paule : Absolument pas! Notre premier choix d'intervention, conformément au principe de la loi, est d'intervenir auprès de l'enfant et de la famille de la façon la moins perturbatrice. Ce n'est qu'en dernier ressort qu'on va retirer un enfant de son milieu naturel. Si l'abuseur n'a pas été retiré du milieu familial, et que l'on a raison de croire que le parent non-abuseur va prendre parti pris pour l'abuseur et non pour l'enfant, nous pouvons décider de retirer l'enfant et de le placer en famille d'accueil. Mais notre premier but est toujours de respecter l'intégrité de la famille.

Claude : C'est une conception erronée de croire que tous les enfants sont retirés de leur foyer. On le fait parfois, mais quand on le fait, il faut être en mesure de justifier cette décision devant le tribunal.

Reflets: Est-ce que vous avez une idée de la proportion des enfants considérés comme étant victimes de mauvais traitements qui sont retirés de leur foyer de façon temporaire ou permanente?

Gérald: Je peux te donner des statistiques. À Toronto, annuellement, le pourcentage d'investigation d'abus physiques et sexuels est de 12%. Quand on parle des autres cas, tel la négligence grave, ça peut monter jusqu'à 20 %.

Reflets: Qui sont retirés de leur famille?

Gérald: Pas retirés, simplement qui sont sous investigation. De tous les cas qu'on reçoit, 20 % représentent des cas d'abus. Le restant, les 80 %, c'est toutes sortes d'autres choses.

Reflets: En ce sens, les cas d'enfants maltraités ne représentent pas la plus grosse partie de votre charge de travail.

Gérald: Je pense que le nombre d'enfants placés suite à des abus de drogues et d'alcool est probablement plus élevé que pour les enfants qui ont été abusés. Très souvent par exemple, quand on parle strictement des abus sexuels, lorsque l'abuseur peut être exclu du foyer, ça ne mène pas à un placement de l'enfant. Alors le taux d'enfants placés suite à une agression sexuelle est très bas. Il est plus élevé dans le cas d'agression physique par exemple. Je ne pourrais pas dire exactement combien, mais ça ne serait certainement pas la majorité des enfants qui ont été pris en charge, loin de là.

Marie-Paule: À Ottawa, en 1995, nous avons servi 4 800 familles. De ce nombre, nous avons eu 530 placements d'enfants. Au niveau d'abus physique, nous avons fait 195 enquêtes, et au niveau d'abus sexuel, 141 enquêtes. De ces nombres, je ne sais pas combien d'enfants ont été placés sous nos soins.

Claude: À Sudbury, nous avons remarqué qu'il y a beaucoup de cas où c'est la santé mentale du parent qui est mise en cause. On a remarqué qu'on a beaucoup de jeunes sous nos soins pour cette raison là. On rencontre beaucoup de parents qui ont des problèmes de santé mentale

Mona: À Kapuskasing, on a constaté le même genre de scénario que celui que Claude présente. À cause de la santé mentale, la famille est incapable de prendre soin de ses enfants.

Reflets: Alors que faites-vous pour aider ces parents?

Marie-Paule: Notre intervention s'appuie sur un plan de service très clair, qui est renégocié avec la famille à tous les trois mois. Dans ces plans, nous précisons quels services leurs seront offerts. Entre autres, nous avons un service de soutien qui s'appelle le service de pairs, nous offrons du counselling individuel et de groupe. En plus de nos propres services, on réfère les familles aux organismes communautaires.

Claude: Ça ressemble beaucoup à la façon dont on fonctionne à Sudbury. On a aussi des services d'appoint pour la famille, mais on réfère beaucoup aux services de santé mentale pour enfants, ou à d'autres agences.

Mona: Nous aussi on fait la même chose(...) Si on est au courant qu'il y a d'autres organismes qui sont impliqués avec la famille, on essaie d'organiser des conférences de cas afin d'établir clairement les rôles que chaque intervenant devra jouer dans cette situation, afin de profiter des services, et aussi afin de donner le même message au client. On a aussi un centre de parents, alors souvent on y réfère des familles qui ont besoin de développer des habiletés parentales. Si on trouve que l'enfant manque de stimulation et que les parents ont besoin d'aide, il y a certains programmes qui sont offerts, alors on y réfère les parents.

Reflets: Avez-vous à votre disposition toutes les ressources nécessaires pour aider les victimes de mauvais traitements?

Claude: Bon, la réponse est «de moins en moins». On est appelé à composer avec moins de ressources et à offrir plus de services. Il y a un désir de concertation avec les autres agences mais (...) il y a des services qui ne se donnent pas, il y a des écarts à l'égard des services. C'est dommage.

Gérald: Moi, je suis d'accord avec Claude. Les ressources vont en diminuant et non en augmentant. Les coupures qui ont été faites,

depuis l'automne dernier, nous ont amené à fermer plusieurs des programmes qui se faisaient en collaboration avec d'autres organismes, particulièrement pour les traitements de parents et d'enfants qui ont subi des agressions physiques et sexuelles. Il y a beaucoup moins de ressources dans ce domaine qu'auparavant. C'était un embryon qui se développait assez bien. Mais voici que ça disparaît.

Marie-Paule : À Ottawa, on est choyé. On a été vraiment chanceux de pouvoir garder nos deux conseillères. L'une fait du counselling au niveau de la population adulte et peut développer des groupes pour cette population. L'autre travaille avec la population des enfants. Comme je disais tantôt, c'est notre secteur résidentiel qui a été affecté cette année. Il a été fortement question qu'on coupe une position dans notre programme de service intégré familial, mais on a pu la garder jusqu'au terme de l'année 1996. On espère qu'on va pouvoir la garder. Mais, comme Gérald l'a dit, on est vraiment axé sur les services essentiels, comme partout ailleurs, à cause des coupures à travers la province et à travers la région.

Reflets : *Dans le domaine de la femme battue, la violence est définie comme étant un crime qui exige une intervention judiciaire. On met beaucoup d'accent sur l'appui auprès des femmes. C'est toute la question de la théorie féministe qui prend de l'avant dans les modalités d'intervention. Au niveau de la protection de la jeunesse, quels cadres théoriques ou quels cadres conceptuels guident vos interventions?*

Gérald: Je pense qu'il y a un parallèle avec le domaine des femmes battues. Dans le domaine des enfants agressés, les protocoles d'entente citent le fait que l'agresseur doit être tenu responsable pour ses gestes. L'enfant doit être, autant que possible, soutenu par tout le système, parce que ce n'est pas lui ou elle qui est responsable pour sa situation. Une autre chose que j'aimerais noter, c'est que l'évolution de la pratique nous pousse beaucoup à faire les choses dans le cadre de conférences de cas. On invite les autres professionnels impliqués et les parents à être présents. Ces conférences de cas font que les gens se sentent moins marginalisés. Je pense que c'est une des tendances dans notre milieu qui est assez forte et qui se développe beaucoup.

Claude: À Sudbury, on ne privilégie pas une approche en particulier, c'est plutôt éclectique. On utilise l'intervention de crise, étant donné la nature du travail. On fait aussi de la thérapie brève, c'est à dire le *solution focused model*.

Reflets: Que veux-tu dire par solution focused?

Claude: Par la nature du travail que l'on fait, souvent il va y avoir du travail à court terme qui va être établi avec les clients. Les buts et les objectifs précis pour régler la situation seront énoncés dans un plan de service, et les paramètres de temps de notre intervention seront clairement fixés. L'intervention est axée sur la solution ou les solutions au problème.

Reflets: Est-ce que ce modèle de solution focus est un modèle qui est de plus en plus privilégié par les Sociétés d'aide à l'enfance à travers la province?

Claude: Chez nous, le modèle *solution focused* est moussé par l'administration. Je ne pourrais pas parlé pour ailleurs.

Reflets: À Toronto Gérald, est-ce que vous explorez cette modalité?

Gérald: Il y a eu un gros effort de mis dans l'entraînement du personnel pour apprendre cette approche. Depuis à peu près trois ans, on a formé des gens dans tous nos bureaux. Cette approche est fortement encouragée. Elle est apparue en même temps que les premières coupures de Bob Rae. On la voyait comme une approche qui, peut-être, nous permettrait de faire des économies au niveau de temps, et nous permettre d'avoir de meilleurs résultats.

Marie-Paule: Je ne pense, pas qu'en protection, on puisse parler de thérapie comme telle. Mais, c'est très clair que dans les dernières années, on a axé nos interventions sur des plans de services à court terme qui sont révisés, comme je le disais, aux trois mois. Avant, l'intervention était davantage laissée à la discrétion de l'intervenant qui fixait lui-même ses objectifs. Maintenant, de plus en plus les clients font partie intégrante du processus du plan de service. Ce plan doit être négocié, signé, approuvé et distribué à toutes les personnes concernées. De cette façon, je trouve que notre travail est

de plus en plus axé sur la clientèle. Ceci ajoute à la qualité de service au client en autant que je suis concerné.

Reflets : *Dans vos services de protection des enfants, est-ce que vous sentez qu'une fois que vous intervenez avec une famille, vous êtes en mesure d'arrêter la violence ou le mauvais traitement qui existe dans cette famille?*

Claude: Je dirais que ça dépend si les parties reconnaissent l'existence d'un problème. C'est là que ça commence. S'il n'y a pas reconnaissance, il est difficile de dire que nous allons remporté un succès pour protéger l'enfant. Ça dépend aussi du comment on mesure la protection. Pour amener un changement, il faut que la personne soit prête à reconnaître qu'il y a l'existence d'un problème, qu'elle soit motivée à le changer et à prendre les moyens pour y arriver, mais ça varie.

Gérald: Ça varie énormément, je suis d'accord avec toi Claude. Dans certains cas, disons comme dans les communautés multiculturelles de Toronto, où il y a plusieurs de nos cas, ce sont des cas causés par le fait que les gens n'ont pas les mêmes approches au sujet de la discipline des enfants. Je pense que ces gens sont plus ouverts à être éduqués, même si c'est difficile de changer leur façon de voir les choses. Mais, quand les abus sont causés par des problèmes psychologiques plus sérieux, plus graves chez l'agresseur, je ne sais pas jusqu'à quel point il faut espérer des changements.

Mona: Je suis d'accord avec ces commentaires.

Reflets : *Que faites-vous auprès de la communauté pour prévenir les mauvais traitements?*

Mona: À Kapuskasing, nous croyons que la protection et le bien-être de l'enfant relèvent de tous et chacun. Nous avons mis sur pied des comités de prévention dans chacune de nos communautés. Nous avons plusieurs représentants de divers organismes qui font partie de ces comités, et nous essayons d'impliquer les gens de la communauté. Ces comités organisent diverses activités auprès de la population. Nous avons déjà monté des pièces de théâtre qui affichaient ces problématiques. Nous avons préparé des montages

dans les bibliothèques. Nous distribuons des dépliants. Nous donnons des ateliers. Tout ça est fait dans le but de conscientiser la population aux problèmes des mauvais traitements infligés aux enfants. C'est aussi dans le but de l'enrayer. En plus, nous avons développé beaucoup de programmes dans différentes écoles. Par exemple nous avons un programme qui s'appelle Harmonie, qui a pour but d'enrayer la violence auprès des jeunes. Ce programme est offert auprès des jeunes de la première année à la quatrième année. Nous offrons aussi plusieurs sessions aux enfants, dans les écoles, par rapport à l'estime de soi, le respect de soi et des autres. Nous présentons aussi de la documentation sur la résolution de conflit et la résolution de problèmes. Nous faisons de la consultation auprès des professeurs, directement sur place. Nous avons des travailleurs sociaux qui vont dans les écoles, qui y passent la journée.

Reflets : Et dans la région de Sudbury?

Claude: J'aimerais pouvoir en dire autant que ma collègue, je l'envie beaucoup. Chez nous, ces services sont déjà disparus. Nous avons déjà été impliqués avec différents organismes, pour offrir un programme comme *Safe Kids*, du théâtre, etc., auprès des jeunes du milieu scolaire primaire. Nous avons un Centre transition jeunesse qui offrait des services auprès des jeunes, des programmes sur comment gérer la colère, des services auprès des jeunes mères enceintes, des programmes de préparation à la vie indépendante, etc. Mais, tout a disparu dans la vague des coupures. Alors maintenant, nous faisons des présentations en milieu scolaire sur demande, mais nous devons vraiment fixer nos énergies sur le mandat primaire, le mandat de base de protection.

Reflets : Et à Toronto, Gérald?

Gérald: Je suis d'accord avec Claude, c'est pas mal comme il vient de le décrire. Les programmes de prévention ont beaucoup diminué, et ça se limite à faire des présentations, sur demande, dans les écoles; à se servir des médias quand on a l'occasion de le faire. Nous avons encore un département de relation publique, alors

nous essayons de faire publier des choses dans les médias locaux, dans la presse écrite, la télévision, la radio, etc. Mais, ça ne va pas beaucoup plus loin que ça au point de vue des programmes. Il y a encore d'autres organismes qui font de la prévention mais, directement pour la Société, il n'y en a pas beaucoup.

Reflets : Et à Ottawa, comment est-ce que ça se présente, Marie-Paule?

Marie-Paule: Nous avons quand même sauvegardé plusieurs programmes de prévention. Du côté francophone, nous avons notre service d'appui aux parents, nous avons un service d'intervention de crise pour les adolescents, nous avons notre programme «RÉPI», nous avons un programme de garderie qui a été sauvegardé, nous offrons des groupes pour nos mères par le programme «YAPPY, y'a pas personne de parfaits», et notre programme de réseau d'entraide aux parents célibataires. Alors moi, je considère que dans un climat de coupures et de restrictions budgétaires, nous sommes choyés, pour le moment.

Reflets : Comment expliquez-vous que, dans la région d'Ottawa et de Kapuskasing, vous ayez réussi à maintenir et même à développer des programmes de prévention, tandis que dans la région de Sudbury et de Toronto, ça ne semble pas être le cas

Claude: Il y a une réalité, c'est que les agences, d'une place à l'autre, n'ont pas été financées d'une façon uniforme(...) il y a des agences plus riches que d'autres. Quand est arrivé le temps des coupures, certaines on subi pire que d'autres.

Gérald: C'est à très long terme ce que Claude vient de dire. Les disparités, ou la façon dont les fonds ont été établis, c'est historique. Cela date de vingt ou vingt-cinq ans passées et plus.

Marie-Paule: Nous sommes quand même subventionnés, en parties, par la municipalité. Selon ce que la municipalité nous offre, nous pouvons organiser nos services différemment.

Reflets : *On commence à voir que d'une région à l'autre, selon l'évolution historique de chacune des Sociétés d'aide à l'enfance, et des ressources disponibles dans chacune des communautés, la gamme des services peut être différente. Les services de base sont les mêmes, mais la variété des services complémentaires est différente d'une communauté à l'autre. Croyez-vous qu'un jour, nous allons pouvoir contrer la violence auprès des enfants?*

Claude: Mission impossible! Ce serait idéal, mais je ne pense pas que c'est réaliste de penser que nous soyons capables de l'enrayer. Nous pouvons la diminuer, mais enfin de compte si le gouvernement continue, à cause de ses politiques, à creuser l'écart entre les riches et les pauvres, j'ai bien peur que nous allons assister à une remontée de la violence plutôt qu'à une baisse.

Gérald: Absolument, je suis d'accord avec toi Claude, parce que je pense, quand on voit les gros problèmes sociaux économiques dans la population, que ce sont des facteurs de risque importants pour ce qui est des cas d'abus. Étant donné que le nombre de sans emploi se maintient à 10 % et plus, et qu'il ne semble pas, malgré une reprise économique, que la situation va s'améliorer, je pense qu'il est très difficile d'être optimiste et dire qu'il va y avoir des gros changements. Ce que je pourrais dire du côté positif, c'est que de plus en plus, la société est moins tolérante face à la violence envers les personnes en difficulté, les démunis, la violence envers les femmes et la violence envers les enfants. Cet aspect, c'est un peu comme la consommation des cigarettes. Déjà on consommait beaucoup, et aujourd'hui, c'est moins à la vogue, c'est moins accepté, donc il y a une baisse de ce côté là. Je pense que dans ce sens là, il va y avoir une diminution, mais je pense aussi, quand on regarde les autres facteurs de risque, qu'ils vont continuer à être là pendant longtemps.

Mona: Je suis d'accord.

Marie-Paule: Moi de même. Tant et aussi longtemps qu'on va continuer à avoir des facteurs sociaux économiques aussi difficiles, on ne peut jamais parler de contrer la violence!